



La Conférence

Magazine de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles
Année judiciaire 2016-2017 - N° 3 - Mars 2017 / Avril 2017
Gent X - P 801284



Nouvelles publications Wolters Kluwer

Indispensable pour tout juriste



La preuve en matière civile et commerciale

Fabrice Mourlon Beernaert

Le présent ouvrage traite de la preuve en matière civile et commerciale. Toutes les questions concernant l'objet de la preuve (preuve des faits et des règles de droit) et la charge de la preuve sont examinées.

Une attention particulière est consacrée à la pratique et au rôle du juge et des parties dans le mécanisme de preuve, qui est essentiel pour toute relation de droit et dans tout litige. De nombreux cas pratiques sont examinés dans toutes les branches du droit. La question de la loyauté de la preuve n'est pas négligée.

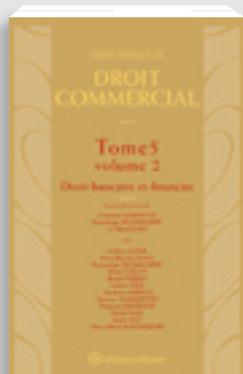
Code de commande : BP/PRAT-BI17072 **Type de publication :** Livre **ISBN :** 9789046562680

Nombre de pages : 228 p.

Achat unique : € 81,22 TVAC (€ 76,62 HTVA) **Abonnement :** € 62,48 TVAC (€ 58,94 HTVA)

Disponible en version **e-book**

shop.wolterskluwer.be/fr/PRAT-BI17072



Traité pratique de droit commercial: Tome 5 Droit bancaire et financier

Sous la direction scientifique de Christian Jassogne, Dominique Blommaert et David Raes.

La nouvelle édition du Tome 5 du Traité pratique de droit commercial est consacrée au droit bancaire et financier. A l'instar des autres tomes de cette prestigieuse collection, les auteurs se sont efforcés de traiter cette matière de manière complète et pédagogique.

Ce tome est divisé en 8 titres, tous rédigés par des spécialistes en droit bancaire et financier.

Code de commande : BP/TPDC-BI16001 **Type de publication :** Livre **ISBN :** 9789046590553

Nombre de pages : 1633 p. - 2 volumes

Achat unique : € 408,41 TVAC (€ 385,29 HTVA) **Abonnement :** € 314,16 TVAC (€ 296,38 HTVA)

Disponible en version **e-book**

shop.wolterskluwer.be/fr/TPDC-BI16001



La facture et autres documents équivalents

Sous la direction de Gabriël-Luc Ballon et d'Eric Dirix

Le présent ouvrage constitue le premier ouvrage qui traite de façon complète de la facture et d'autres documents similaires dans les différentes branches du droit (droit civil et commercial, droit fiscal, droit administratif, droit pénal, droit social, pratiques du marché, régime linguistique, facture électronique).

Code de commande : BP/FACT-BI16001 **Type de publication :** Livre **ISBN :** 9789046594063

Nombre de pages : 678 p.

Achat unique : € 197,30 TVAC (€ 186,13 HTVA)

Disponible en version **e-book**

shop.wolterskluwer.be/fr/FACT-BI16001

Commander, c'est facile :

Appelez le 0800 40 310 • client.BE@wolterskluwer.com

shop.wolterskluwer.be



Wolters Kluwer

When you have to be right



- | | | | | | |
|------------|---|--------------|---|---|---------------------------|
| 5 | Editorial | 10-11 | Compte-rendu : séance solennelle de rentrée | 25 | Gastronomie |
| 6 | Compte-rendu : le procès fabulé du Chat | 12-17 | Dossier : les musiciens du palais | 26 | Le Blues de l'inspiration |
| 7 | Compte-rendu : concours de plaidoiries surréalistes | 18-21 | Colloques et Midis de la formation | 27 | Calendrier en bref |
| 8-9 | Hommage à Pierre Paulus de Châtelet | 23-23 | Save the date | Graphisme, lay-out, coordination et corrections: Wolters Kluwer
 Wolters Kluwer | |



*Cher Maître, pour plus d'efficacité,
franchissez une dernière marche...*

FORLEX : Logiciel de gestion et de comptabilité
agréable pour avocats

- ▶▶ Convivial, intuitif, efficace et évolutif,
- ▶▶ Jusqu'à 3 fois plus de fonctionnalités,
- ▶▶ Jusqu'à 2 fois moins cher !
- ▶▶ Comptabilité intégrée personne physique ou société
(livre journal avocat, bilan),
- ▶▶ Support technique de qualité et à votre écoute,

FORLEX est votre solution.

La nouvelle version de **FORLEX 5** vous apporte les innovations que vous attendez. En prenant encore plus de plaisir à travailler, vos collaborateurs seront encore plus efficaces.

FORLEX, c'est plus de 850 utilisateurs au quotidien.

Organisez mieux votre Cabinet. **FORLEX**



Par Guillaume Sneessens,
Président

C'est en fanfare que nous vous invitons à débiter le printemps ! Et si ce n'est pas en fanfare, ce sera à tout le moins en musique. A l'heure où sortent bourgeons et jonquilles, des avocats pianistes, des plaideurs chanteurs, des civilistes saxophonistes, des pénalistes rockeurs, accompagneront les chants des premiers oiseaux de la saison.

Je me réjouis de pouvoir vous inviter à notre vendredi de la musique et à notre édition de printemps des « Mystery lawyer's night » qui s'en suivra, ce 24 mars.

Je me réjouis également de pouvoir nous réunir tous, avocats bruxellois francophones et néerlandophones, stagiaires ou jeunes barreaux de tous âges, autour d'un afterwork brusselois, ou devrais-je dire d'un bruxelse afterwork.

Je me réjouis encore d'avoir l'honneur de recevoir à la tribune de la Conférence Messieurs les Premiers présidents de Codt et Canivet, pour nous parler d'indépendance de la justice.

Et ce n'est pas fini, puisque j'ai encore au moins une dizaine d'autres raisons de me réjouir, que je vous laisse découvrir en parcourant le périodique que vous tenez dans les mains.

Et tant pis si, me réjouissant si souvent, je vous fais figure d'être un réjoui, un vive-la-joie, un imbécile heureux. C'est que je ne peux m'arrêter de sourire en cette année où j'ai pu ajouter aux plaisirs du time sheet, celui d'un travail bénévole où l'on ne compte pas les heures au service du Jeune Barreau, parfaitement secondé en cela par une commission aux petits soins pour vous.

Je n'ai donc qu'une chose à vous souhaiter : venez-vous réjouir avec nous.

LE PROCÈS FABULÉ DU CHAT



Par Muriel
Bialek

La présidence de Me Sneessens est en route. Le président revient de la rentrée de Paris et prend conscience que la prochaine rentrée sera la sienne, à Bruxelles, dans moins d'un mois.

La pression monte quand, soudain, il réalise qu'il ne reste que deux semaines avant Noël et que sa famille, qui compte 74 (très) proches et 228 (moins) proches, sera réunie autour de la traditionnelle dinde de Noël, échangeant les cadeaux inutiles.

Lorsqu'on est président, les relations familiales sont déjà mises à rude épreuve par manque de temps. Me Sneessens veut éviter un scandale familial en arrivant les mains vides. Il lui faut trouver des cadeaux, rapidement.

Demanderait-il à ses commissaires de s'en charger ? Ces derniers sont déjà débordés...

Une idée, brillante, lui vient à l'esprit. Il offrira à chaque membre de sa famille un album dédicacé personnellement par l'auteur du Chat, le maître félin en personne.

Afin de faire venir ce prestigieux invité, Me Sneessens pense d'abord à une conférence Berryer, mais les parisiens tentent depuis quelques années d'apposer le sceau de l'exclusivité sur cette conférence...

La mise à mort oratoire des candidats à un tel exercice met, par ailleurs, le président mal à l'aise.

Il y aura donc, non pas une conférence Berryer, mais bien un procès fictif, celui du Chat, qui ronronnera depuis le box des accusés.

Jeudi 8 décembre, 20 heures. La salle est comble. Monsieur Geluck est là, le Chat aussi.

Ce dernier est poursuivi pour outrage public aux mœurs et ivresse sur la voie publique.

Pour le faire condamner, trois Genevois (de G'nève), et pour le défendre, trois Parisiens (enfin plutôt deux Parisiens et un banlieusard des Hauts-de-Seine). Genève accuse, Paris défend, Bruxelles condamnera, peut-être. Le public a en tout cas reçu des bulletins de vote.

Les éléments soulevés par l'accusation sont accablants et remarquablement présentés par **Me Gurtner, Me Miccuci, Me Rouiller**. Ils ont préparé, ils connaissent le dossier, ils seront implacables.

Vient ensuite le tour de la défense, assurée par les deux Parisiens et le banlieusard.

Leur éloquence semble hélas, avoir été oubliée dans le Thalys. De même que leurs notes ? Qu'à cela ne tienne, ils assureront une défense totalement improvisée.

Heureusement, ils ont pu y ajouter un peu d'humour et d'absurdité.

Le Chat a justifié son alcoolisme par une dépression amoureuse et nous a expliqué qu'il a noyé son chagrin dans l'alcool, mais que depuis le temps, il a appris à nager.

Formé par Benoît Poelvoorde qui lui a enseigné les divers stades de l'ivresse, il fut assurément à bonne école.

Au final cependant, le plus drôle et pertinent fut assurément l'invité, ne ratant aucune occasion de faire rire l'assemblée lors de ses interventions.

Philippe Geluck n' a pas manqué de se moquer de l'assemblée toute entière s'étonnant que des avocats, après une journée de travail assurément exténuante, ne trouvent rien de mieux que de passer leur soirée à jouer leur propre rôle, face à des confrères plus féroces que félins, montrant par là le masochisme que nous nous imposons dans notre profession... Et d'imaginer une assemblée de bouchers jouer, le soir, à être bouchers...

En fin d'audience, sans doute grâce à la magie Salduzienne, un confrère habitué des prétoires, à la descendance célèbre, est venu prêter main forte à la défense.

Me Roland Menschaert n'a pas manqué de rappeler que traiter un Français de moyen est un pléonasmе, et que les confrères suisses furent aussi excitants qu'un catalogue 3 Suisses...

Rassurez-vous, le président, qui n'a pas manqué une occasion de caresser le chat dans le sens du poil, aura obtenu ses dédicaces, et a passé un excellent dîner de Noël en famille.

Un point soulevé par l'invité lui-même est cependant resté dans ma mémoire : et si le chat avait été une chatte, aurions-nous ri de la même manière ? Aurait-il pu ouvrir le musée de la chatte ?

Cela ne serait certainement pas le cas au pays de Donald... Mais heureusement, dans le plat pays, on peut encore rire de tout, et surtout de nous.



CONCOURS INTERNATIONAL DE PLAIDOIRIES SURREALISTES

cinquième édition



Par François
Collon

A l'heure où la toute fraîchement élue Miss Belgique tentait vainement de nous faire passer une crotte pour une glace au chocolat, la Conférence du jeune barreau de Bruxelles ouvrait les festivités de la rentrée judiciaire par la cinquième édition de son concours international de plaidoires surréalistes.

Les candidats, issus de barreaux francophones, belges et étrangers, se sont affrontés sur le thème « Ceci n'est pas un discours » en devant inclure, dans leurs présentations, dix mots qui leur étaient imposés tels que : marouflage, anachorète, ischémique, spiringue, cuniculiculture, analepse ou circumnavigation. Une sorte de cadavre exquis sauce Poelaert.

Après des mises en bouche lyonnaise (**Me Benoît Courtin**), genevoise (**Me Olivier Adler**) et picarde (**Me Pierre-Marie Sprockeels**) sur des sujets aussi divers et passionnants que l'escarpolette, l'interdiction de diffusion du discours d'inauguration de Donald Trump sur les ondes de la RTBF ou la loi « pot-pourri » numéro 17, **Me Louis-Paul Héту**, surprenant candidat montréalais, nous a livré son amour et sa connaissance pointue de la Belgique, de ses bières, de ses héros de bande dessinée et même de ses joueurs de « soccer », jusqu'à nous apprendre que le modèle de la fresque ornant désormais la barrière de Saint-Gilles n'était autre que le chanteur canadien Garou décemment doté d'un bel organe.

Axel Witsel en Chine, Johnny Halliday en Suisse ou Lara Fabian au Canada, la Belgique peine à conserver ses improbables talents. Heureusement, elle a toujours **Me Isabelle Thomas**, du barreau de Liège, qui s'est attachée de manière humoristique à nous rappeler l'origine étymologique judéo-lusitano-marolienne de l'expression « Fort Chabrol » tout en plaçant habilement les mots Sabbat, calotte, aromates, coton-tige, pipeau, loutre et bohème.

Ceci n'est pas un avocat... c'est **Vincent Defraiteur**. Ceci n'est pas un discours, c'est... à vous de choisir : une note de bas de page du précis de droit constitutionnel de Marc Uyttendaele, une blague de Toto ou une déclaration d'amour. Allumé comme un feu de Bengale, fantasque, hystérique, barré comme jamais et finalement couronné du second prix du concours, Me Defraiteur a fait le spectacle avec l'insolente aisance qu'on lui connaît, qu'il s'agisse de faire l'éloge de Paul Guimard ou de divertir la salle 1.33 du Palais de Justice un jeudi après-midi d'hiver.

« *La discrétion est la première des vertus ; on lui doit bien des instants de bonheur* ». On l'aurait dit presque effacée quand elle écoutait attentivement les autres candidats mais **Me Rafaële Raymond** du barreau des Hauts de Seine sait jouer des apparences et des mots. Quel talent ! Et quel vrai et beau moment d'éloquence ! Sans la moindre (fausse) note mais avec une précision chirurgicale dans la diction, elle nous a offert une plaidoie surréaliste au sens propre du terme : précise, rigoureuse, pure. Un premier prix incontestable.

Enfin, convoquant Amélie Poulain et le Petit Prince, **Me Fanny Vial**, secrétaire de la Conférence des avocats du barreau de Paris, nous a conté avec humour, douceur et tendresse le récit de ses origines bruxelloises. Sans forcer son talent, elle a clos de fort jolie manière cette après-midi de concours dont elle a remporté le troisième prix.

Nous ne saurons jamais qui était le candidat toulousain et sa plaidoie restera lettre morte. Panne de réveil, dossier urgent à terminer, grève des aiguilleurs du ciel ? Peut-être, plus subtilement, avait-il choisi de faire sien cette phrase d'André Breton : « Le silence restera la manifestation surréaliste la plus recommandable » ?



Rafaële Raymond, 1^{er} prix



Vincent Defraiteur, 2^{ème} prix



Fanny Vial, 3^{ème} prix

HOMMAGE

À PIERRE PAULUS DE CHÂTELET

Par Marie,
Benjamine,
Pierre,
Dimitri

Un soir de mai 2008, les quatre candidats à la Commission du Jeune Barreau que nous sommes tournoient, comme il se doit, dans un de ces innombrables cocktails dont les fins d'année judiciaire ont le secret.

Nous cherchons le cinquième candidat. Celui qui comblera la place qui reste à pourvoir et dont Marc Dal nous dit qu'il est « épatant ».

On nous le présente enfin. Il est souriant, il a la peau bronzée qui fleure bon le sable chaud (« tiens, un frère de plage ! », pensera Pierre H.), élégant, stylé même (« un peu James Bond qui se serait inscrit au Barreau de Bruxelles », dira Benjamine), il est avocat mais mixe de temps en temps sous le nom de Baron Rouge (« un homme selon mon cœur », s'exclamera Marie), mais surtout, il insiste, il est rocker dans l'âme (et Dim de lancer: « yeah ! Enfin un peu de Rolling Stones dans le Barreau ! »).

Il s'appelle Pierre Paulus de Châtelet.

Pour nous, il deviendra « Piet », « Pluche », « PPDC », « Jef » ... de ces petits surnoms qui font le serment des belles amitiés.

Car c'est une très belle amitié que nous avons nouée avec ce type épatant, bien au-delà de nos deux inoubliables années de commission.

Pierre était la bonne humeur personifiée. Doté d'un appétit de vivre à toute épreuve, il valait à lui seul tous les antidépresseurs du monde. Vous passiez une heure en sa compagnie et tout devenait plus lumineux. Pour lui, rien n'était impossible, tout valait la peine d'être vécu. Et vous le viviez avec lui parce qu'il était généreux dans sa joie de vivre et dans ses amitiés.

Enthousiaste, généreux, bienveillant, il s'est naturellement improvisé gardien des traditions de notre commission. Il avait ainsi instauré un rituel immuable lors de nos déplacements à l'étranger : dans la chambre qu'il partageait toujours avec Pierre H., il accrochait au mur un paréo aux couleurs du Brésil (dit « Le Sérénissime »), sortait son installation sono dernier cri, débouchait une bouteille de champagne, nous regardait droit dans les yeux et nous disait solennellement « Ce soir, les amis,

on va vaincre ! ». Et la fête qui s'en suivait a toujours tenu ses promesses.

Maître de cérémonie, certes, mais pas seulement.

Pierre était aussi le commissaire solide sur qui Lucien Kalenga et Marc Dal pouvaient se reposer. Celui qui ne racontait jamais aucune représentation officielle, d'une mise toujours impeccable et d'une courtoisie sans défaut à l'égard de nos hôtes.

Il était l'homme attentionné qui avait toujours un mot gentil pour chacun d'entre nous qu'il avait pour habitude d'exprimer lors de discours improvisés.

Il était l'épaule bienveillante sur laquelle nous pouvions nous épancher et le bras vigoureux qui nous remettait sur pied.

Il était un peu dandy mais surtout rebelle, il était aristocrate avec une pointe de Mick Jagger, il était avocat, il était esthète, il était surfeur, il était voyageur...

Il était notre ami.

Aujourd'hui, amèrement, nous le pleurons. Il est parti trop vite, dans un rayon de ce soleil qu'il aimait tant.

Pour ceux qui restent, demeure l'empreinte qu'il a laissée et qui ne disparaîtra jamais.

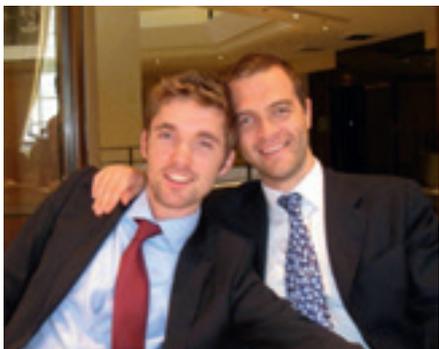
Mais nous sécherons nos larmes et nous nous retrouverons encore.

Nous nous souviendrons de ce garçon hors normes que nous avons eu la chance de connaître. Et nous sourirons.

Sois tranquille Pierre, nous resterons fidèle à ton école.

Comme tu le disais si bien « Sera ce que voudra ». The show must go on...





SÉANCE SOLENNELLE

DE RENTRÉE DE LA CONFÉRENCE DU JEUNE BARREAU DE BRUXELLES

20 JANVIER 2017



Par Marc Dal

Simon Menschaert est un orateur talentueux. Lauréat de nombreux prix de plaidoirie, il manie l'art de la parole comme personne. Il est à l'aise dans de nombreux registres : sérieux, sobre, amusant, provocateur ou décalé. C'est dire si son discours était attendu avec impatience et curiosité. Celles-ci étaient d'autant plus grandes que le titre de son discours – « Est-ce trop demander ? » - ne permettait pas d'imaginer le sujet qu'il traiterait.

Devant une salle des audiences solennelles de la cour d'appel pleine à craquer, Simon Menschaert entame son propos. La voix est claire, la diction parfaite et la posture élégante. L'orateur, conscient de la solennité de l'événement, a donc choisi la sobriété. Mais de quoi allait-il donc nous parler ? Contre toute attente, Simon Menschaert a choisi un thème classique en dénonçant un travers de notre époque : la consécration du politiquement correct ou de la pensée unique. Dénonçant le penchant actuel pour un retour à l'irrationnel et au sacré au détriment du dialogue et de la tolérance, il regrette que s'amenuise la pensée critique qui lui vient de sa famille, de son milieu social et de ses études. Partant de ce constat, il s'interroge : ne suivons-nous pas le chemin de ceux qui nous effraient ? Il illustre son propos de nombreux exemples. Parmi ceux-ci, il dénonce l'inflation législative et les sanctions pénales qu'inflige le législateur à tous vents alors que ces sanctions devraient constituer l'étape ultime. L'orateur s'attaque aux lois de censure et aux lois mémorielles. Ne vaut-il pas mieux





combattre les idées, même nauséabondes, par les idées plutôt que qu'en brandissant la menace pénale ? De telles lois ne participent-elles pas d'une politique inutile et populiste ? « Du chaos naît la lumière », tel pourrait être le mot d'ordre de l'orateur qui conclut ainsi : « Au lieu d'interdire, éduquons ! ». Si Simon Menschaert a choisi de traiter un sujet classique, il l'a fait avec sérieux et rigueur mais aussi en faisant part de convictions personnelles, ce qui est la clé d'un discours réussi.

Le président de la Conférence, **Guillaume Sneessens**, entame sa réplique en moquant gentiment la fougue et le talent de l'orateur : « Comment ne pas le suivre lorsqu'il plaide pour plus d'éducation ? Lorsqu'il nous dit qu'il faut privilégier l'intelligence, l'esprit critique et non l'intolérance ? ». Guillaume Sneessens, très à l'aise, se lance alors dans ce qu'il appelle la déconstruction du discours de l'orateur : nous vivons dans un Etat sans dogme, dans une société qui ne se base plus sur la conception officielle de la vie bonne. Malgré cela, l'intervention de l'Etat est nécessaire pour limiter les atteintes aux minoritaires. Les lois dites mémorielles ou les lois visant à combattre la xénophobie sont la condition de la survie de notre Etat. Rappelant l'horrible génocide rwandais dont le déclenchement a été attisé par des propos haineux diffusés par les médias, il rappelle fort justement que chacun a en lui une possibilité de haine. Alors oui, il faut que la loi pose le principe de l'interdiction de l'incitation à la haine. La réplique, convaincante sur le fond, du président fut à son image : intelligente et élégante.



Le bâtonnier **Pierre Sculier** allait-il mettre d'accord ses amis Simon et Guillaume ? Bien qu'il s'en soit défendu, il s'est cependant dit proche de l'orateur pour rejeter les dogmes et condamner les lois mémorielles et, comme le président, il s'est dit sensible à la nécessité de protéger les minorités dans une société plurielle, condition indispensable à la paix et à la cohésion sociale. Le bâtonnier Sculier est un homme de lettres et de tolérance. Il a donc appelé Voltaire à la rescousse et fait usage de la liberté d'expression pour aborder l'actualité. Inquiet des nouvelles réformes annoncées par le ministre de la Justice, il a rappelé la spécificité de notre Ordre et du barreau de Bruxelles en plaidant également pour que les dispositions législatives relatives à l'organisation de la profession se retrouvent dans le Code de droit judiciaire et non dans le Code de droit économique.

Ce fut une belle séance de rentrée.



VENDREDI DE LA MUSIQUE

«Ce qu'on ne peut dire
et ce qu'on ne peut taire,
la musique l'exprime »

(Victor Hugo)

Des talents littéraires, des talents picturaux, certes, mais également des talents musicaux. Voilà ce que l'on croise dans les couloirs et salles d'audience de notre bon vieux palais.

Plaident-ils encore lorsqu'ils jouent ? Leur musique est-elle une autre façon de convaincre ? Ou plutôt un cri du cœur ? Une longue plainte ? Une raison de vivre ? Un besoin vital comme celui de respirer ? Une ressource contre le stress ?

C'est armés de leur ordinateur portable que Me Doris de Thibault et Me Cavit Yurt sont allés à la rencontre de nos talents musicaux du palais. On raconte que certains ont été repérés parce qu'ils n'hésitaient pas à pousser la chansonnette dans les couloirs, tandis que d'autres furent attirés par la voix mélodieuse de nos intervieweurs du jour.

Ceux-ci se sont résolus à dévoiler leurs découvertes, persuadés que de tels talents ne pouvaient rester dans l'ombre plus longtemps.

Ils auront l'occasion de se révéler en pleine lumière le **vendredi 24 mars dès 17h30, lors du vendredi de la musique du Jeune barreau**. Sur la scène de BOUCHE A OREILLE, se succéderont volontaires pianistes, violonistes, chanteurs, rockeurs et dj du palais, dans une longue soirée qui se terminera par notre troisième MYSTERY LAWYER'S NIGHT (voir affiche ci-contre).

Vous souhaitez également nous faire profiter de vos talents ? Contactez-nous.

Me François Glansdorff

bâtonnier pianiste



Le premier à croiser les pas de nos deux reporters est Monsieur le bâtonnier François Glansdorff.

Figure du barreau, président du jeune barreau de 1983 à 1984, bâtonnier de 1996 à 1998, Me Glansdorff n'a jamais refusé de faire profiter les confrères de ses talents de pianiste averti.

Il a semblé naturel qu'il soit le premier à être interrogé.

Monsieur le bâtonnier, pouvez-vous nous révéler quand, comment et pourquoi vous avez commencé à jouer de la musique ?

J'ai commencé à faire du piano à treize ans. Jusque-là, mes dimanches étaient occupés par le scoutisme, qui a fini par me lasser. Disons que mes affinités sont passées de Baden Powell à Jean-Sébastien Bach, et cela n'a pas changé depuis lors. Ces affinités sont devenues une passion, grâce notamment à un professeur de piano qui ne se contentait pas de m'apprendre à jouer les gammes. Puis, j'ai continué en autodidacte, avec ce que cela représente de tâtonnements, de déchiffrages, mais aussi de liberté.

Comment vivez-vous votre passion à côté de votre engagement dans la profession ?

Je n'ai jamais eu de difficulté à concilier le piano et la profession d'avocat. Il est vrai que la profession et ses à-côtés m'ont empêché de jouer tous les jours, surtout pendant des périodes chargées comme la présidence ou le bâtonnat, mais ce n'est pas grave. Le plaisir de se remettre

au clavier était d'autant plus grand après une absence, et l'amateur que je suis ne vivait pas dans l'angoisse d'une perte de mémoire ou de vélocité.

Une question qui peut fâcher : vivez-vous la musique comme une sorte d'exutoire, ou plutôt comme une forme d'expression d'un sentiment artistique ?

Il serait plus valorisant de mettre en avant l'expression d'un sentiment artistique plutôt que l'exutoire, qui fait un peu purge médicamenteuse. Mais la vérité m'impose de dire qu'il y a un mélange des deux.

Préférez-vous jouer seul, dans l'intimité, ou votre passion a-t-elle vocation à s'adresser à un public ?

Jouer pour soi tout seul, dans l'intimité, est un plaisir inégalable, et le pianiste a le privilège de disposer pour cela d'un répertoire quasi illimité. Je ne dirais donc pas que le piano « a vocation » de s'adresser à un public. Cela dit, j'aime beaucoup aussi faire de la musique de chambre avec d'autres instrumentistes et

jouer en public seul ou avec eux (au Jeune Barreau : Lawrence Muller, Stephan de Callatay, Simon Gronowski ; il y a plus longtemps, Claude Van Ham ; Frank Braley, exceptionnellement). Mais cela demande une suffisante maîtrise du morceau, pour évacuer le stress et jouer détendu. Stimulant, mais pas facile pour un amateur !

Si vous deviez vous réincarner en un instrument, lequel serait-ce ?

Le violoncelle, qui est un mélange androgyne et attachant de sonorité grave et de formes harmonieuses.

Et enfin, imaginez-vous pouvoir choisir un musicien pour illustrer un nouveau billet de banque, lequel serait-ce ?

Beethoven : ce serait l'occasion, cette année, de fêter les 190 ans de la mort de celui qui est sans doute le plus grand. Ou alors, on attend dix ans, en espérant que l'euro existe encore et qu'on chante l'Ode à la joie avec la même vigueur qu'aujourd'hui.

Conférence
du jeune
barreau



THE
MYSTERY
LAWYER'S NIGHT

#3

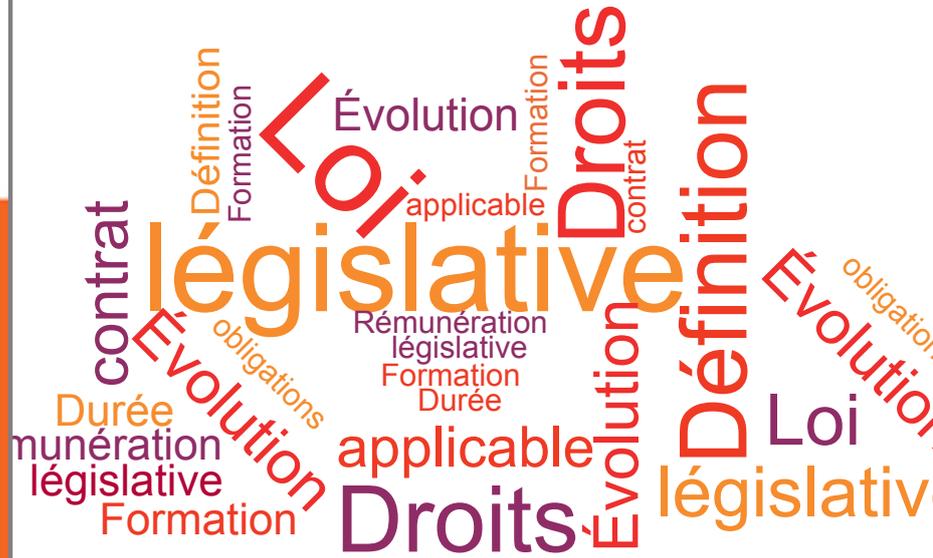
SAVE THE DATE FRI 24TH MAR 17

LE BOUCHE À OREILLE
RUE FÉLIX HAP 11 1040 BRUXELLES
24/03/2017
DE 17:30 JUSQU'À 3:00



Commandez en ligne sur www.larciergroup.com et bénéficiez de **20% de remise*** grâce au code promo : **PROM-AGEC-2017**

Le contrat d'agence commerciale en pratique



L'ouvrage détaille, à travers la législation, la doctrine et la jurisprudence existantes, les différents aspects des contrats d'agence commerciale.



Patrick KILESTE
Avocat au Barreau de Bruxelles,
Médiateur en matières civile et commerciale



Nicolas GODIN
Avocat au Barreau de Bruxelles

→ Collection : Répertoire pratique du droit belge
305 p. • 85,00 € • Édition 2017

* Cette réduction est valable jusqu'au 30/06/2017 inclus. Elle s'applique uniquement sur l'ouvrage Contrat d'agence commerciale (ISBN 9782802751489). Les offres spéciales ne sont pas cumulables entre elles. Votre code promo ne peut être utilisé que sur le site web www.larciergroup.com et n'est valable que si l'ouvrage est disponible au moment de votre commande. Les abonnements ne sont pas inclus dans la promotion.

Informations et commandes :
orders@larciergroup.com

Me Lawrence Muller

un autodidacte multi-instrumentiste



Nos reporters ont ensuite croisé les pas de Me Lawrence Muller. C'est avec une grande amabilité que ce dernier a accepté de répondre à leurs questions.

Me Muller, comment avez-vous commencé la musique ?

Je suis né dans un milieu plutôt musical. Ma mère était une pianiste de très bon niveau. Mon grand-père et ma grand-mère maternels étaient violoncellistes amateurs. Mon cousin germain était un enfant prodige du violon. J'ai commencé moi aussi par le violon, à l'âge de six ans. J'ai délaissé cet instrument au profit du piano, dont je joue toujours. Parallèlement, j'ai découvert les instruments à vent : la flûte à bec, d'abord, puis le saxophone, puis la clarinette, puis la flûte traversière. J'ai fréquenté l'académie de musique pour acquérir les rudiments de la clarinette et apprendre le solfège, après quoi je me suis perfectionné par moi-même ainsi qu'au contact de musiciens de jazz, notamment américains, dans le cadre de stages d'été. Je joue tant du jazz (moderne) que de la musique classique, en ce compris de la musique dite contemporaine. Cela à mon humble niveau, bien entendu.

Comment allier ces deux passions, avocature et musique, pour autant que la profession d'avocat soit une passion ?

La musique est évidemment une de mes passions. Le métier d'avocat également ! Le fait est cependant que j'ai bien moins de temps à consacrer à la musique qu'à ma profession. Ces deux passions peuvent être alliées, mais en l'es-

pèce, l'une est clairement défavorisée par rapport à l'autre...

Malgré tout, j'aime jouer de la musique difficile, voire très difficile, ce qui implique beaucoup de travail, comme le barreau.

Vous avez toujours accepté les nombreuses sollicitations du Jeune Barreau pour jouer devant des confrères. Malgré cette générosité, préférez-vous jouer seul, dans l'intimité ? Ou au contraire votre passion a-t-elle vocation à s'adresser à un public ?

Les musiciens pratiquent leur instrument surtout seuls, ce que j'aime beaucoup faire, mais je me produis en public de temps en temps. Le barreau et la Conférence du jeune barreau m'ont donné de nombreuses occasions de m'exprimer musicalement, ce pour quoi je les remercie.

Concernant la Conférence, je citerai :

- ma première apparition comme musicien lors du petit week-end d'Yves Oschinsky, président de la Conférence, à Wissant ;
- le récital Brahms avec François Glansdorff, alors dauphin de l'Ordre, sous la présidence de Jean-Pierre Bette, à l'Espace Senghor ;
- le groupe de jazz que j'avais mis sur pied pour le petit week-end de Marc Demartin, président de la Conférence, dans la baie de Somme ;

- mon récital avec mon ami pianiste Marc Gillot à l'auditoire Maene sous la présidence de Myriam Kaminski ;
- les Samedis de la Musique, qui, je l'espère, renaîtront un jour de leurs cendres..., et notamment le premier d'entre eux. Avec un quatuor à cordes en lequel Alisa Laub tenait le premier violon, nous y avons joué deux mouvements du quintette avec clarinette de Mozart. J'y ai également joué du jazz en duo avec André Risopoulos au piano ;
- enfin, la soirée jazz au Music Village sous la présidence de Xavier Dewaide ;

En ce qui concerne l'Ordre, je citerai la cérémonie du bicentenaire du barreau de Bruxelles dans la salle des audiences solennelles de la cour d'appel.

Imaginez que vous ayez le pouvoir de vous réincarner en un instrument ?

Je joue de nombreux instruments : différents saxophones (soprano, alto, ténor), différentes clarinettes (clarinette en si bémol, clarinette basse...), flûte traversière, piccolo, j'en passe... Et, comme je le disais plus haut, je joue toujours du piano.

Il m'est donc très difficile de dire en quel instrument j'aimerais - mais je ne suis pas sûr de le vouloir - être réincarné. Peut-être en un instrument dont je ne joue pas, pour le découvrir !

Imaginez maintenant que vous ayez le pouvoir de choisir un musicien pour illustrer un nouveau billet de banque ?

C'est une très bonne idée ! Mais quel musicien ? Comment choisir entre Bach, Beethoven, Mozart, Brahms, Schubert, Charlie Parker, John Coltrane... ?

LES DROITS DU JUSTICIABLE FACE À LA JUSTICE PÉNALE



Sous la direction de **Vanessa Franssen** et **Adrien Masset**

Édition 2017 - 440 pages - 90 €

La synthèse des changements récents

-10%

AVEC LE CODE CJBBSUR
WWW.ANTHEMIS.BE

LES NULLITÉS EN DROIT PRIVÉ



Sous la coordination de **Catherine Delforge** et **Jérémy Van Meerbeeck**

Édition 2017 - 229 pages - 90 €

Le point sur les principaux contrats en droit civil et en droit des sociétés

Découvrez notre catalogue complet sur www.anthemis.be



Me Benjamin Venet et Me Gilles Laguesse

nous parlent de leur passion...

Ils ont fait les belles heures de la revue ou des soirées du Jeune Barreau au Mirano, et n'ont depuis jamais remis leur passion, que du contraire.

C'est au sein du groupe Steve Austin que l'un et l'autre exercent désormais leur talent.

Me Doris de Thibault et Me Cavit Yurt les ont rencontrés...

Nous vous avons toujours connus musiciens, mais accepteriez-vous de nous révéler depuis quand et dans quelles circonstances votre passion est-elle née ?

Gilles : A l'âge de 4 ans, j'ai été initié au piano et à la lecture musicale par mes parents. Au début, c'était un peu barbant mais, très rapidement, j'ai compris que la technique musicale apprise dans les académies et conservatoires pouvait permettre de reproduire et interpréter ce que j'entendais à la radio ou à la télévision. J'ai poursuivi au conservatoire le solfège, le piano, les percussions, la musique de chambre et les cours d'harmonie jusqu'à mes 20 ans.

Benjamin : Chez moi c'est venu beaucoup plus tard. J'ai toujours adoré la musique pour les émotions qu'elle pouvait susciter, qu'elle soit classique ou plus rock et j'en écoute depuis tout petit mais je n'ai commencé à vraiment en jouer que vers 15 ou 16 ans. Avant ça, j'ai eu quelques cours de solfège et de piano mais l'approche théorique

m'avait plutôt dégoûté. Vers 14-15 ans, j'ai commencé à chanter dans mes premiers groupes et j'ai échangé un vieux synthé que j'avais chez moi contre une guitare électrique. Ça a été une vraie révélation... J'ai tout appris à l'oreille, en autodidacte, en observant les musiciens que j'aimais, et en jouant au moins 3 à 4 heures par jour. J'ai longtemps voulu faire des études musicales au Jazz Studio à Anvers ou au Berklee College of Music à Boston mais mes parents m'en ont (mal?)heureusement dissuadé en me promettant que je pourrais y réfléchir après avoir fait de « vraies » études (*sic* !). Bref, je suis tombé dans le piège puisque je n'ai finalement jamais pu partir à Boston mais je ne regrette pas d'avoir découvert le merveilleux monde du barreau grâce à ça.

Justement, comment pouvez-vous concilier les deux ? Comment peut-on vivre sa passion artistique avec une profession aussi prenante que celle d'avocat ?

Benjamin : A ce stade-ci, les deux sont conciliables. Quand on me demande ce que je fais dans la vie, je réponds souvent pour rire « avocat le jour et musicien la nuit »... Ça sonne un peu comme les super-héros qui ont tous une identité civile à côté de leur superpouvoir (...même si à mon niveau musical on ne peut pas vraiment parler de « super » pouvoir...). Pour moi, le droit n'est pas une passion en tant que telle mais un outil pour défendre et aider les gens. Je pense que si j'avais été



musicien professionnel, j'aurais voulu défendre les gens la nuit... Comme je n'ai ni cape, ni costume moultant, ni superpouvoir, j'ai été contraint de faire l'inverse.

Gilles : J'ai longtemps songé à faire de la musique mon « vrai » métier. Mais la raison l'a emporté sur la passion et je me suis tourné vers le droit... Ce qui me permet de profiter de la musique quand je le souhaite, et sans avoir le souci qu'ont assurément beaucoup d'artistes de s'inquiéter de quoi demain sera fait. Le Jeune Barreau m'a également offert l'opportunité de complètement allier ces deux passions lors de plusieurs revues, grâce auxquelles j'ai d'ailleurs rencontré Benjamin !

Vivez-vous la musique comme une sorte d'exutoire, ou plutôt comme une forme d'expression d'un sentiment artistique ?

Gilles : La musique, qu'elle soit classique, contemporaine ou de variété, est pour moi un moyen profond d'expression qui dépasse ce que les mots peuvent exprimer. C'est du sentiment à l'état pur, qu'elle soit jouée sur un piano, une guitare ou une batterie. Ce n'est pas vraiment un exutoire, je n'éprouve pas le besoin de jouer pour retrouver une stabilité quelconque.

Benjamin : Je fais tout en musique : travailler, conduire, m'endormir... La musique est pour moi un besoin vital presque aussi essentiel que respirer ou me nourrir. Il arrive aussi qu'après une longue journée stressante, je me défoule sur une batterie ou que je fasse sortir certaines émotions à travers ma guitare. C'est un besoin mais c'est avant tout un plaisir, que la musique soit jouée ou simplement écoutée.

Préférez-vous jouer seul, dans l'intimité, ou votre passion a-t-elle vocation à s'adresser à un public ?

Gilles : Ca dépend. Les démarches sont différentes, je pense. J'adore être seul avec mon instrument, dans mon monde à moi, tout comme j'adore la scène, dans le monde que l'on forme avec le public. Le sentiment qu'une scène procure est difficile à décrire, mais il est terriblement grisant. J'ai l'impression de recevoir énormément sur scène. Avec Steve Austin, nous parvenons à faire chanter et danser le public à chaque représentation. C'est un sentiment extraordinaire.

Benjamin : Je suis totalement d'accord avec Gilles : la musique est un plaisir solitaire très agréable mais c'est meilleur à plusieurs...

Il nous reste deux questions, façon portrait chinois. Si vous deviez vous réincarner en un instrument, lequel serait-ce ?

Gilles : Un piano, bien entendu.

Benjamin : Difficile à dire : je suis fan de guitares et je les collectionne mais s'il fallait être un instrument je pense que le piano est bien plus complet puisqu'il permet de jouer à la fois la rythmique et la mélodie, ce qui est beaucoup moins facile sur une guitare.

Un musicien pour illustrer un nouveau billet de banque ?

Gilles : Rachmaninov ou Chopin.

Benjamin : C'est là que l'on attend évidemment un compositeur classique... Je ferai donc dans le classic rock en proposant Angus Young d'AC/DC dont le visage est imprimé sur les faux dollars qui explosent sur la foule à la fin de chaque concert ou Lemmy de Motörhead pour son côté culte et surtout parce que ça ferait très plaisir à notre regretté confrère Pierre Paulus de Châtelet.



Me Laurent du Jardin

guitariste sans time sheet

Conseiller de l'Ordre dans sa troisième année de mandat, Me du Jardin est également un brillant avocat (cela va sans dire) mais surtout un guitariste passionné.

Me de Thibault et Yurt ont croisé ses pas.

Quand avez-vous commencé à faire de la guitare et comment cette passion est-elle née ?

Mon père était pianiste, mes deux frères aînés aussi. Arrivé en troisième position, il n'y avait plus de place sur le clavier. On m'a donc mis à la guitare. J'ai suivi des cours classiques de 10 à 20 ans, et décroché au final la « médaille du gouvernement » (*sic!*). En parallèle, un de mes frères et moi, nous sommes mis au bluegrass (moi à la guitare folk, lui au banjo ou à la mandoline). Pour mes 18 ans, je recevais ma première guitare électrique... une lointaine ressemblance à la Gretsch de mon idole de l'époque, Brian Setzer, guitariste des Stray Cats (mon premier vinyle).

Musique et barreau, deux passions ?

La profession d'avocat est une passion, mais très prenante parfois. La musique est une vraie évasion. Contrairement à ce que l'on pourrait croire, elle aussi très cérébrale. Impossible de jouer sans être concentré. C'est parfois le meilleur (premier ou dernier) moment de la journée. Je passe beaucoup de temps à tenter des compositions. Il faut parfois 2 mois de travail pour un morceau de moins de 3 minutes. Sur un time sheet, ce serait catastrophique.

Préférez-vous jouer seul, dans l'intimité, ou votre passion a-t-elle vocation à s'adresser à un public ?

Je m'entraîne et joue le plus souvent seul. Mais la perspective de le faire en présence d'un « public » (souvent des amis de passage) a quelque chose de très motivant. Car on a beau avoir bien joué vingt fois un morceau en privé, c'est son jeu en



public qui importe alors. Ce petit trac d'un moment précis apporte vraiment quelque chose.

Si vous deviez vous réincarner en un instrument, lequel serait-ce ?

La guitare que j'ai reçue pour mes 50 ans : la réédition, en série limitée, d'une Gretsch Nashville G 6120 de 1959. C'est celle que vous voyez sur la photo. Un rêve d'adolescent réalisé 35 ans plus tard.

Un musicien pour illustrer un nouveau billet de banque ?

Vernon Reid... un guitariste extraordinaire qui, avec son album « Mistaken Identity » de 1996, a réalisé une fusion incroyable entre rock, jazz et hip hop (20 ans plus tard, je le recommande encore). Je vous laisse imaginer sa tête. Sur un billet, ça changerait.

Pour vous sortir de la
Tour de Babel
depuis plus de 20 ans

L'expérience et l'excellence en traduction
juridique, technique, médicale et financière
Toutes langues

Avenue Louise 146 | 1050 Bruxelles | Tél. +32 2 646 31 11
Fax : +32 2 646 83 41 | translat@pauljanssens.be
www.pauljanssens.com



PAUL JANSSENS SA
INTERNATIONAL

COLLOQUE

« Le droit familial et le droit patrimonial de la famille dans tous ses états »

Jeudi 20 avril et mardi 25 avril 2017

La Conférence du jeune barreau de Bruxelles initie prochainement un colloque sur le thème du droit de la famille et de son patrimoine. C'est l'occasion de faire le point sur les multiples évolutions qu'a connues cette matière importante ces dernières années et sur l'application qui s'en est développée ensuite en pratique.

« Pratique », voire « pragmatique », tel est en effet l'objectif vers lequel s'oriente ce colloque de droit familial, non seulement de par le public auquel il est destiné, composé pour l'essentiel de praticiens (avocats, magistrats, greffiers, notaires, collaborateurs de notaires) en quête de réponses concrètes à des problèmes rencontrés dans leur métier; mais également dans l'esprit de chaque orateur/auteur ayant écrit et qui présentera sa contribution aux participants durant l'une ou l'autre des deux après-midis.

Les orateurs/auteurs qui ont aimablement accepté de contribuer à ce colloque et à l'ouvrage qui y est consacré, sont tous des praticiens reconnus du droit de la famille et du patrimoine familial, ce qui garantit en soi le pragmatisme voulu et assumé de ce colloque; ils sont également tous soucieux de la nécessité d'apporter des réponses scientifiquement correctes à la pratique du droit familial, puisqu'ils sont tous professeur, assistants, collaborateur scientifique et/ou auteurs pour des revues juridiques connues et reconnues en droit familial et du patrimoine familial.

Comme l'intitulé de ce colloque l'indique, tous les domaines (ou presque) du droit familial et du patrimoine de la famille seront abordés lors de l'une puis l'autre après-midi.

Programme :

Coordination : Thomas VAN HALTEREN

Avocat au Barreau de Bruxelles

Assistant-doctorant à l'Université Libre de Bruxelles – Unité de droit familial

Le jeudi 20 avril 2017

14h00 Accueil des participants

14h15 Mot d'introduction : Guillaume SNEESSENS, Président de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles

14h30 « Filiation 2.0 - Méthode de résolution en droit de la filiation incluant la jurisprudence constitutionnelle, la loi sur la comaternité, la pratique de la GPA et les nouvelles formes de coparentalité » par Nathalie MASSAGER, Avocat au Barreau de Bruxelles, Professeur à l'Université Libre de Bruxelles – Unité de droit familial

15h30 Pause-café

16h00 « La pension alimentaire après divorce pour désunion irrémédiable : synthèse de dix années d'application de la loi du 27 avril 2007 » par Didier CARRE, Avocat au Barreau de Bruxelles, Collaborateur scientifique à l'Université Libre de Bruxelles – Unité de droit familial

17h00 « La réforme du tribunal de la famille à l'épreuve de sa pratique – chronique de jurisprudence » par Jim SAUVAGE, Avocat au Barreau de Bruxelles, Assistant-doctorant à l'Université Libre de Bruxelles – Unité de droit familial

18h00 Questions / Réponses

18h30 Fin des travaux

Le mardi 25 avril 2017

14h00 Accueil des participants

14h15 Mot d'introduction : Guillaume SNEESSENS, Président de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles

14h30 « Comment mettre à néant un testament parfaitement valable ? » par Laurent STERCKX, Avocat au Barreau de Bruxelles, Codirecteur de la Revue du notariat belge, et Alexandra DEMORTIER, Avocat au Barreau de Bruxelles, Assistante à l'Université Catholique de Louvain – Centre de droit de la famille et de son patrimoine

15h30 Pause-café

16h00 « Liquidation partage d'un régime matrimonial : mode d'emploi » par Séverine BEVERNAEGIE, Avocat au Barreau de Bruxelles

17h00 « La protection des personnes majeures vulnérables – questions choisies au sujet du certificat médical » par Thomas VAN HALTEREN, Avocat au Barreau de Bruxelles, Assistant-doctorant à l'Université Libre de Bruxelles – Unité de droit familial

18h00 Questions / Réponses

18h30 Fin des travaux

Lieu : Auditoire SPF Justice - Boulevard de Waterloo 115, 1000 Bruxelles

Prix : Le prix de la participation aux travaux et aux pauses-café est fixé à :

- Membres de la Conférence : 75 € (135 € avec ouvrage)
- Non-membres de la Conférence : 85 € (145 € avec ouvrage)
- Stagiaires membres de la Conférence et étudiants (sur présentation de carte) : 55 € (115 € avec ouvrage)
- Stagiaires non-membres de la Conférence : 65 € (125 € avec ouvrage)

Inscriptions : Inscription préalable obligatoire.

Toutes les inscriptions sont à effectuer via le site : www.cjbb.be

Formation permanente :

La participation à chaque après-midi donne droit à 4 points de formation permanente OBF. Une attestation sera remise aux participants le jour même.

Soyez prévoyant...
**et, dès aujourd'hui,
pensez à demain**



Sophie, 42 ans, associée dans un cabinet de taille moyenne, gagne 45.000 €
(base : revenus professionnels nets imposables indexés 2014)

**Quelle somme peut-elle épargner avec un contrat PLCI ordinaire :
3.127,24 €***

Ce que Sophie recevra en fin de contrat, à 67 ans**

Capital de retraite brut	92.400,87 €
Participation bénéficiaire indicative (1%)	12.500,83 €
Total à 65 ans	104.901,70 €

*Outre un contrat PLCI ordinaire, la possibilité existe de conclure un contrat PLCI sociale.

Simulation au 01.01.2017, PLCI ordinaire avec couverture décès et un rendement de **1,75% compte tenu de 3% de frais/an.

Les primes de la PLCI sont entièrement déductibles fiscalement à titre de charges professionnelles. Grâce à cette déduction vous payez aussi moins de cotisations sociales. Il n'y a pas de taxes dues sur les primes de la PLCI. La PLCI est cumulable avec d'autres formules de constitution de pension complémentaire, comme un Engagement Individuel de Pension (EIP), une assurance groupe et une épargne-pension.



Cette simulation vous est offerte par la **Caisse de prévoyance des avocats, des huissiers de justice et autres indépendants (CPAH)**. Pour toutes les conditions, une simulation personnelle ou une réponse à toutes vos questions, nous vous invitons à consulter notre site **www.cpah.be** ou à nous contacter à l'adresse **info@cpah.be** ou, par téléphone, au n° **02/534 42 42**.

MIDIS DE LA FORMATION

La liquidation-partage

Mardi 14 mars 2017

La liquidation-partage ou « partage judiciaire » est une procédure permettant le partage de biens en communauté ou en indivision. On y a recours surtout lors de séparations, de divorces ou de successions.

Depuis la réforme du 13 août 2011, les accords entre parties sont privilégiés et une place primordiale est conférée au notaire-liquidateur. Le rôle de l'avocat n'en reste pas moins indispensable afin d'aboutir à une solution amiable.

Comment peut-on sortir du cadre conflictuel ? De quels moyens dis-

posent les avocats et le notaire-liquidateur ? Comment faire comprendre aux parties l'importance de la recherche d'une qualité de vie qu'ils méritent ainsi que leurs enfants ?..

Ce Midi de la Formation sera consacré à la pratique du « partage judiciaire » qui aboutit grâce à la symbiose entre les avocats et le notaire liquidateur.

L'intervenant est Me **Pierre Van den Eynde**, notaire.

L'entrée en vigueur du Registre Central de la Solvabilité : quelles conséquences pour les créanciers ? Parcours d'une déclaration de créance

Jeudi 16 mars 2017

Deux semaines avant l'entrée en vigueur du Registre Central de la Solvabilité, la Conférence du jeune barreau vous propose de faire le point sur ce nouveau pas vers la numérisation de notre profession.

La loi du 1er décembre 2016 modifiant le Code judiciaire et la loi du 8 août 1997 sur les faillites en vue d'introduire le Registre Central de la Solvabilité a pour principal objectif de diminuer la charge de travail des greffes par le biais d'une numérisation des dossiers de faillite des Tribunaux de commerce, en ce compris des déclarations de créance.

Quelles en sont les conséquences pour les avocats ? Et pour leurs

clients ? Quelle forme prendra la déclaration de créance ? Quelles informations seront disponibles ?

L'intervenant répondra à ces questions et exposera le parcours d'une déclaration de créance, à l'aune des modifications législatives, de son introduction au désintéressement du créancier, en passant par sa contestation éventuelle et la restitution de la TVA.

L'intervenant est Me **Jérôme Henri**, avocat au barreau de Bruxelles et curateur.

L'innovation dans toute sa diversité : la Belgique met en place différents incitants fiscaux

Mardi 28 mars 2017

L'innovation est extrêmement importante pour stimuler le développement économique durable et pour renforcer la compétitivité de nos sociétés. Le législateur l'a bien compris et a récemment édicté plusieurs mesures s'inscrivant dans ce cadre, comme par exemple la nouvelle déduction pour innovation (qui remplace la déduction pour revenus de brevets), le tax shelter PME, les dispositions relatives à l'économie collaborative,...

L'objectif de cette formation sera plus particulièrement de vous présenter de manière didactique les nouveaux mécanismes mis en place ainsi que les changements législatifs importants en la matière, en les illustrant d'exemples concrets.

Les intervenants seront Me **Renaud Thonet** et Me **Nico Demeyere**, avocats au barreau de Bruxelles.

Le financement du contentieux par les tiers

Lundi 24 avril 2017

Le financement du contentieux par les tiers (third-party funding) est un mécanisme encore peu connu en Belgique. Pourtant, il est déjà bien ancré dans les pays de la common law et se développe progressivement chez nos voisins européens.

Des sociétés spécialisées en financement du contentieux judiciaire et arbitral proposent en effet de financer les coûts liés à une procédure en contrepartie d'une partie des gains résultant de cette procédure.

Ce mécanisme, dont l'objectif est de faciliter l'accès à la justice, soulève toutefois certaines questions que nous aborderons au cours de la formation : qui sont ces tiers financeurs ? Qu'est-ce qu'un contrat de financement ? Ce mécanisme est-il licite et en quoi diffère-t-il des autres contrats d'assurance ? Qu'en est-il de la déontologie ? Existe-t-il des recommandations ?

L'intervenant est Me **Dodo Chochitachvili**, avocat au barreau de Bruxelles.

Informations pratiques et inscriptions : www.cjbb.be

APRÈS-MIDI D'ÉTUDES FILIAISON 2017 : un droit des juges en construction

Mardi 28 mars 2017 – de 14h à 18h

Salle Marie Popelin
(Rue de la Régence 63 - 1000 Bruxelles)

Sans doute est-ce devenu un véritable lieu commun que de rappeler que le droit est une matière profondément mouvante, évoluant parfois considérablement au gré des lois et jurisprudences nouvelles. Et cependant, rien n'est plus vrai lorsqu'il s'agit de traiter du droit de la filiation.

Si la loi du 1^{er} juillet 2006 et son *addendum* furent généralement bien accueillis par les praticiens, voire même avec un certain soulagement, la compréhension et la maîtrise du droit de la filiation ont été extraordinairement complexifiées par la trentaine d'arrêts prononcés « en salve » par la Cour constitutionnelle depuis le 16 décembre 2010, arrêts dont on peine parfois – faut-il le souligner – à dégager la portée dans les affaires en cours ou les causes à instruire.

L'objectif de cet après-midi d'études est d'offrir un aperçu de la jurisprudence de la Cour constitutionnelle et des cours et tribunaux en matière de filiation et de défricher les chemins parfois divergents empruntés par les juges du fond qui inaugurent la pondération des intérêts en présence.

Participez à l'après-midi d'études et recevez l'ouvrage « **Manuel pratique de la filiation** », de G. Mathieu, A. Roland et R. Hazée (Wolters Kluwer, 2016) avec **30% de réduction**

Participation aux travaux et aux pauses-café :

Sans l'ouvrage

- membres de la Conférence : € 35
- non-membres de la Conférence : € 45
- stagiaires membres de la Conférence et étudiants : € 30

Avec l'ouvrage

- membres de la Conférence : € 95
- non-membres de la Conférence : € 105
- stagiaires membres de la Conférence et étudiants : € 90

La formation donne droit à **3 points OBFG**.

L'ouvrage seul : € 84,01 TVAC

Commandez directement via : shop.wolterskluwer.be/fr/GPFILI-BI16001

E-mail : client.BE@wolterskluwer.com • Tél. : 0800 40 310 • Fax : 0800 17 529



Rétrospective sur l'enseignement des arrêts de la Cour constitutionnelle en droit de la filiation

Géraldine Mathieu

Maître de Conférences à l'Université de Namur, chargée de projets pour Défense des Enfants International, membre du Centre interdisciplinaire des droits de l'enfant.

L'applicabilité directe de l'article 8 de la Convention européenne des droits de l'homme en droit de la filiation

Nicolas Gendrin

Juge au Tribunal de la Famille de Namur, division Namur.

Contestations de filiation 2016 : méthodologie de la pondération des intérêts en présence

Yves-Henri Leleu

Professeur à l'Université de Liège et à l'Université Libre de Bruxelles, avocat.

La filiation dans un contexte international : retour sur 12 années d'application du Codip

Régine Hazée

Maître-assistante en droit à la Haute École Galilée – Bruxelles, ancienne assistante en droit des personnes et de la famille à l'Université Saint-Louis-Bruxelles (2006-2016).

INFOS ET RESERVATIONS : www.cjbb.be

Organisé par la Conférence du jeune barreau en partenariat avec Wolters Kluwer

AFTERWORK BRUXELLOIS

Jeudi 16 mars 2017

Pour fêter l'arrivée du printemps, la Conférence s'associe au Vlaams Pleitgenootschap, au Carrefour des stagiaires et au JABkes pour vous proposer un afterwork « bruxellois ».

Au programme : uw Nederlands verbeteren, en dégustant un bon verre, ou plus simplement profiter de la vie en discutant avec vos confrères.

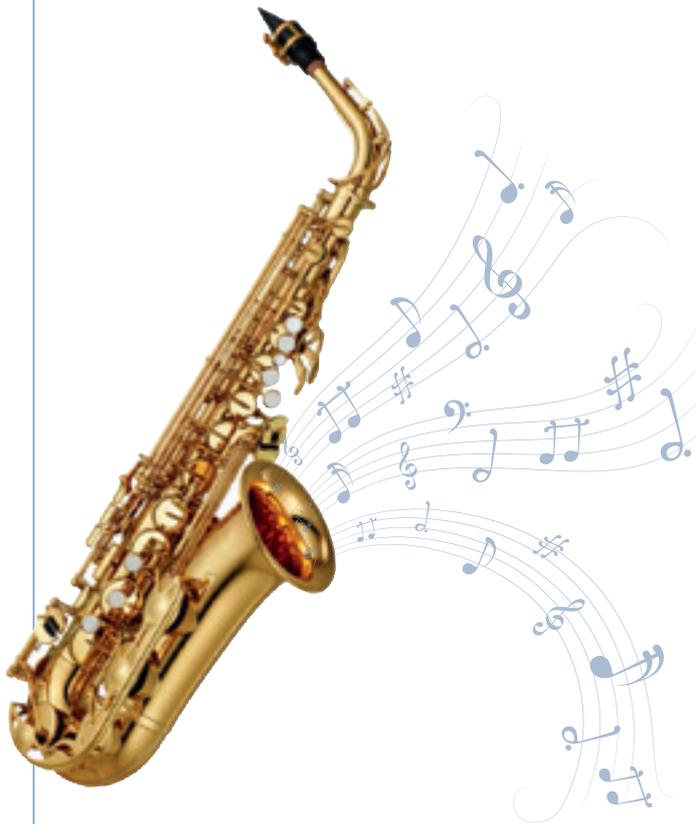
A vos agendas !

Lieu : The Black Sheep, Chaussée de Boondael 8, 1050 Ixelles

Heure : 19h30

Prix : Prix de vos consommations

Inscriptions : Les inscrits via notre site ou notre adresse mail recevront un verre de bienvenue



VENDREDI DE LA MUSIQUE CONCERT ET SOIRÉE

Vendredi 24 mars 2017

C'est avec beaucoup de plaisir que le Jeune Barreau renoue avec une ancienne tradition, celle de moments musicaux autour de confrères talentueux.

Un magnifique programme est en préparation, qui ira du classique au rock, pour terminer par une soirée jusqu'au bout de la nuit, troisième de nos « Mystery lawyer's night » de cette année judiciaire.

Le programme complet du vendredi de la musique sera communiqué courant mars.

Lieu : le Bouche-à-Oreille, Rue Félix Hap, 11, 1040 BRUXELLES

Heure :
à partir de 17h30 jusqu'à 3h00

Prix :
• Membres de la Conférence : 5 €
• Non-membres de la Conférence : 10 €

QUIZZ MUSICAL

Mardi 28 mars 2017

Qui n'a jamais secrètement rêvé de faire chanter ses confrères ?

La Conférence du jeune barreau vous en offre l'occasion lors de son prochain grand quizz musical.

Constituez une équipe (de 5 à 8 personnes) au sein de votre cabinet ou entre amis et venez défier vos confrères !

Lieu : Le petit chapeau rond rouge - Café théâtre, rue Père Eudore Devroye, 12 à 1040 Bruxelles.

Heure : 19h30

Prix : Tarif par personne (une consommation offerte) :

- Membres de la Conférence : 15 €
- Non-membres de la Conférence : 20 €

Inscriptions :

Compte tenu de la capacité d'accueil limitée de l'établissement, l'inscription préalable est obligatoire pour le 21 mars 2017 au plus tard via www.cjbb.be ou par mail à secretariat@cjbb.be.



THEATRE CONTE DE FÉES

Jeudi 30 mars 2017

Me Thierry Lambert, avocat-auteur, nous présente un « Conte de Fées », aux Riches-Clares.

Le théâtre annonce :

« Mesdames et messieurs, approchez ! Une joute verbale incroyable va se dérouler devant vos yeux ! Venez assister à la rencontre improbable de deux conteurs que tout oppose...

Pas de panique ! Les règles sont simples : dans un affrontement sans merci, chaque conteur déploiera des trésors d'imagination pour imposer à l'autre sa vision d'une même histoire.

Le sujet de leur discord ? Le destin d'un petit prince avec pour parents, un roi et une reine, et un château pour foyer !

Cette lutte acharnée verra apparaître, à travers des rebondissements époustouffants, des monstres ailés, une méduse géante, un oiseau alcoolique, un médecin sirupeux que tout Uccle nous envie, une reine un peu dépressive et un château à vendre au plus vite !

Et au milieu de cette guerre fratricide, je suis d'accord avec vous, nous nous posons tous la question : « Mais que va devenir le petit prince ? »

Fidèle à son souhait de mettre en avant les talents du Palais, le Jeune Barreau propose d'aller voir la pièce le jeudi 30 mars 2017.



Lieu : Les Riches-Clares, 24 rue des Riches-Clares B-1000 Bruxelles

Heure : 20h30

Prix : 16 €

Inscriptions :
Inscription préalable obligatoire, à effectuer via le site www.cjbb.be

GRANDE CONFERENCE : MESSIEURS LES PREMIERS PRESIDENTS GUY CANIVET ET JEAN DE CODT « QUESTIONS SUR L'INDÉPENDANCE DE LA JUSTICE »

Lundi 24 avril 2017

Monsieur le Premier président de la Cour de cassation Jean de Codt, bien connu du monde judiciaire, s'est récemment fait connaître du grand public à la suite d'une intervention télévisée dans des circonstances dans lesquelles il craignait pour le bon fonctionnement de la justice.

Monsieur le Premier président honoraire de la Cour de cassation française Guy Canivet, s'est fait connaître également du grand public sur des questions d'indépendance de la justice à l'occasion de l'affaire dite d'Outreau. Jacques Chirac était alors président, Nicolas Sarkozy ministre de l'intérieur. Monsieur Canivet fut contraint de rappeler à plusieurs reprises la nécessaire indépendance du judiciaire. Monsieur Canivet a ensuite été membre du Conseil constitutionnel français jusqu'à l'année 2016 et exerce désormais la fonction de Président du Haut comité juridique de la place financière de Paris.

A l'heure où on entend parler de « gouvernement de juge », le Jeune Barreau est heureux de pouvoir accueillir les deux hauts ma-

gistrats pour nous parler de questions d'actualité relatives à l'indépendance de la Justice.

La Grande conférence donnera droit à deux points de formation permanente.

Lieu : salle des audiences solennelles de la Cour de cassation

Heure : 19h00

Prix :
• Membres de la Conférence : 5 €
• Non-membres de la Conférence : 10 €

Inscriptions :
Inscription préalable obligatoire à effectuer sur www.cjbb.be



GRANDE FINALE ET DÎNER DES PRIX BOELS

Jeudi 4 mai

Chaque vendredi depuis début octobre, vers 14h00, aux alentours de la salle 0.22 ou 1.33 du Palais de justice, si vous passiez par là, vous aurez pu croiser un groupe de stagiaires légèrement stressés attendant avec impatience leur jury.

Obligation du stage avant tout, les exercices de plaidoirie n'en restent pas moins un moment particulier de la carrière de chaque avocat au cours duquel, sans enjeu réel autre que sa propre formation, les stagiaires reçoivent conseils, félicitations et critiques d'un jury attentif et d'un professionnel de l'art oratoire.

Cette année, les deux lauréats du prix Boels seront choisis à l'issue d'une finale qui aura lieu **le jeudi 4 mai à partir de 16h00, à la**

salle 1.33 du Palais de justice et qui rassemblera les 10 meilleurs stagiaires ayant participé à l'exercice. Cette dernière séance, au cours de laquelle les finalistes présenteront le même exercice que pendant l'année, est ouverte à tous et vous y êtes les bienvenus.

Après cette finale, un dîner convivial réunira les 10 candidats finalistes, leurs fiers patrons, d'anciens prix et tous ceux qui souhaitent les entourer et les féliciter pour la qualité de leurs prestations.

Lieu : Le lieu et les modalités du dîner vous seront communiquées prochainement.

Heure : Concours à partir de 16h00 - Dîner à 20h00

Inscriptions :

Inscription préalable obligatoire pour le vendredi 28 avril au plus tard, sur le site www.cjbb.be ou par courriel à l'adresse du secrétariat du jeune barreau : secretariat@cjbb.be ou 02 506 66 43.

CONTE DE FEEES

**PARODIE JOUISSIVE,
TOTALEMENT LOUFOQUE...
MISE EN SCÈNE INVENTIVE
ET DÉCAPANTE...
FARCE DÉSOPILANTE!
PLAISIR D'OFFRIR**



DU 27.03 AU 01.04.2017

lesrichesclaires.be

À 20H30

SAUF LE MERCREDI 29/3 À 19H.

THEATRE - CINEMA - DANSE - MUSIQUE
Rue des Riches-Clares, 24 - 1000 Bruxelles // 02 548 25 80

DU 25.04 AU 06.05.2017

du mardi au samedi à 20h30,
dimanche 30/4 à 15h.
réservation : 02/737.04.40
ou theatresaintmichel.be

THÉÂTRE
SAINT-MICHEL

AUTEUR :
THIERRY LAMBERT

MISE EN SCÈNE :
SÉBASTIEN CHOLLET

**AVEC THIBAUT NÈVE
ET RACHID BENBOUCHTA**

ECLAIRAGES :
FRED DELHAYE

2 AVOCATS 1 RESTO



Par Doris de Thibault et François Viseur

La Figoule

Le dicton dit que si deux avocats débattent d'un sujet, trois avis différents ressortiront, alors s'ils décident d'aller dîner ensemble, les avis ne sont pas toujours partagés... et la mauvaise foi sera de mise.

Situation

François (F.) : Cette nouvelle enseigne vient d'ouvrir sur l'avenue Louise, entre la Blue Tower et les jardins du Roi, dans une maison de Maître agréable et lumineuse. On ne s'y gare pas trop difficilement et, en transport en commun, via l'arrêt Vleurgat, on est à moins de 15 minutes du palais de porte à porte. L'endroit est agréable entre amis ou en couple mais il peut tout à fait accueillir des dîners d'affaire qui ne décevront pas vos meilleurs clients.

Doris (D.) : L'endroit est sobre et chaleureux. La décoration est moderne sans être tape-à-l'œil. Les matériaux – bois, cuir – et les couleurs font qu'on s'y sent bien. Quelques tables ouvertes sur la cuisine entourent un énorme bar bien garni au rez-de-chaussée, tandis que d'autres tables sont placées à l'étage, en mezzanine ouverte sur le bar, sous le regard attentif du Marquis de la Figoule à qui le restaurant doit son nom.

Service

F. : Qui dit nouvel établissement dit service attentif et prévenant. Un des patrons, en salle, passe de table en table et semble connaître ses clients aussi bien que les vins – originaux et délicieux – qu'il propose. Le service est rapide et efficace et peut aussi se montrer discret si l'envie de discuter avec le patron ne vous vient pas.

D. : Il n'y a pas encore foule à la Figoule et c'est tant mieux car cela permet au patron de vous accueillir et de vous expliquer attentivement sa carte et ce que vous allez boire. On demande à voir, d'ici quelques mois, lorsque le succès sera au rendez-vous, si le service sera toujours aussi attentif. Espérons-le !

Repas

F. : D'inspiration franco-hispanique – la nationalité du chef –, la cuisine est fine et inventive. Le spectacle est à la fois dans l'assiette et dans la bouche. Le chef ibérique manie avec brio les techniques de la cuisine moléculaire afin de nous offrir de jolies assiettes mais qui ont le goût de produits qu'on y sert. De bons produits qui n'ont pas peur du gras et du sucre, loin des régimes graines-racines-vapeur qu'on essaie de nous servir en ces temps obscurs.

D. : Si l'endroit sert effectivement des tapas, on est loin des moules grasses et des sandwichs séchés des bars de Salamanque : à la Figoule, on peut picorer quelques assiettes d'inspiration espagnole ou profiter des talents du chef qui ne manque jamais de proposer des plats du jour inventifs et goûteux à des prix extrêmement raisonnables. Le lunch est quant à lui une valeur sûre à un prix imbattable à Bruxelles.

Conclusion

La Figoule est une excellente découverte que nous vous conseillons à tous de faire. Le lunch, à 20 EUR pour une entrée, un plat et un dessert (17 EUR sans le dessert), défie toute concurrence en termes de rapport qualité-plaisir-prix.



La Figoule

Avenue Louise 362, 1050 Bruxelles

Tél. 02 644 41 57

ouvert le midi du lundi au vendredi et le soir du mardi au samedi.

LE BLUES DE L'INSPIRATION



Par Olivier
Collon

Doris de Thibault, secrétaire de la commission administrative du Jeune Barreau, en charge de la rédaction en chef de ce magazine, m'avait fait savoir que le prochain périodique de la Conférence aurait comme thème la musique mais que si j'avais en tête un autre thème qui me tenait à cœur, il serait le bienvenu.

Autrement dit : « Quartier libre. Vous avez carte blanche ». Ça me va. Ça m'allait. J'y ai pensé, le jour de la rentrée. Mais le discours, ainsi que les commentaires dont il a été assorti, a comporté vraiment trop d'idées reçues pour que, malgré la « standing ovation » partie des travées occupées par les membres du conseil de l'Ordre, m'a-t-on dit, il puisse devenir le sujet d'un « article ».

Alors, j'ai reporté mon attention sur un film qui vient de sortir sur les écrans, à Paris et à Bruxelles : « La La Land », comédie musicale oscarisable, qui pourrait faire l'affaire.

Malheureusement, le film a beaucoup de qualités. Mais ne m'a pas emballé. C'est ce que j'ai dit en sortant de la salle et jusqu'ici c'est encore mon seul jugement. Dire pourquoi m'aurait coûté mais m'aurait ramené à l'heureux temps de la critique de cinéma, active, régulière, farouchement indépendante.

C'est avec ces stocks de petites réflexions mineures, de riens, que je suis allé faire du jogging au bois de la Cambre, en passant d'abord devant la vitrine des

« Presses universitaire » de l'ULB, dont les livres exposés (Histoire, Politique, Franc-maçonnerie, les nouvelles présentations de la collection « Que sais-je ? ») sont généralement un viatique nourrissant.

Ecrire, quelle joie ! Se soumettre à la nécessité d'argumenter pour justifier un parti-pris, quel salutaire exercice intellectuel et moral ! Mais, décidément, en dépit des bruits captés autour de l'étang connu sous la désignation habituelle de « lac », (injonctions des pères aux premiers tours de roues des jeunes cyclistes débutants, ordres donnés aux chiens, frottements ouateusement caoutchoutés des pneus de vélo sur le macadam), en dépit de la musique intérieure (les battements de cœur comme le slogan de campagne de Benoît Hamon, le tintinnablement des souvenirs dans le cerveau, parfois, rarement, symphonique et mozartien, parfois saccadé et agressif, comme dans « Whiplash » le film précédent de Damien Chazelle, avant « La La Land », qui lui, m'avait « emballé »).

Force m'a été d'admettre qu'un stock de riens, ce n'est rien. D'où ce chômage technique. D'où cette panne d'inspiration qui donne son titre à ma chronique. Ecrire, quelle joie ! Mais c'est aussi une souffrance ! Ces paroles de François Truffaut, dans « Le Dernier Métro », et dans d'autres films, à propos de l'amour, me reviennent en tête.

Un seul mot : pardon. Comme les beaux jours, l'inspiration reviendra.

SYNDIC DE COPROPRIÉTÉ - GESTION PRIVATIVE - EXPERTISE - LOCATION - VENTE



**CHATELAIN
DELCOUR**

WWW.CHATELAINDELCOUR.COM

BESOIN D'UN SYNDIC,
DEUX AGENCES À VOTRE ÉCOUTE



AV LOUISE 475 - 1050 BRUXELLES
+32 (0)2 335.12.41

AV DE BROQUEVILLE 44 - 1200 BRUXELLES
+32 (0)2 761.31.74



Infos légales

La Conférence est éditée par l'ASBL Conférence du jeune barreau dont le siège social est établi Place Poelaert, 1 à 1000 Bruxelles et inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le n° 0409.298.626.
www.cjbb.be

Editeur responsable

Guillaume SNEESSENS
Rue Souveraine 95
1050 Ixelles
Tel : 02/514 66 68
Fax : 02/514 26 32
g.sneessens@avocat.be

Rédacteur en chef

Doris de THIBAUT
de BOESINGHE
Avenue Brugmann 403
1180 Uccle
Tel : 02/340 82 82
Fax : 02/344 00 14
d.dethibault@sjkg.be

Contact pour les annonceurs

Audrey LACKNER
Rue de l'Arbre 14/4
1000 Bruxelles
Tel : 02/545 05 40
Fax : 02/513 71 64
a.lackner@dbgv.be

Graphisme,
lay-out, coordination
et corrections :
Wolters Kluwer



Calendrier en bref

14 MARS

Midi de la formation

La liquidation-partage

16 MARS

Afterwork bruxellois

Conférence, Vlaams Pleitgenootschap, Carrefour et Jabkes s'unissent pour proposer un afterwork de printemps

16 MARS

Midi de la formation

L'entrée en vigueur du Registre Central de la Solvabilité : quelles conséquences pour les créanciers ? Parcours d'une déclaration de créance

24 MARS

Vendredi de la musique et mystery lawyer's night

Nos confrères se succéderont sur la scène pour nous montrer leur talent, jusqu'à ce que fête s'ensuive

28 MARS

Midi de la formation

L'innovation dans toute sa diversité : la Belgique met en place différents incitants fiscaux

28 MARS

Après-midi d'études

Filiation 2017, un droit des juges en construction

28 MARS

Quizz musical

Un incontournable ce quizz devenu traditionnel, au petit chapeau rond rouge (Collège Saint-Michel)

30 MARS

Conte de fées

Venez voir une pièce écrite par un confrère, aux Riches-Claires

20 ET 25 AVRIL

Colloque

Le droit familial et le droit patrimonial de la famille dans tous ses états

24 AVRIL

Midi de la formation

Le financement du contentieux par les tiers

24 AVRIL

Grande conférence

Questions sur l'indépendance de la Justice avec Messieurs les Premiers présidents Jean de CODT et Guy CANIVET

27 AVRIL – 1^{ER} MAI

Voyage du jeune barreau à Séville

Sold out depuis plusieurs mois

4 MAI

Finale et dîner des prix Boels

Cotisations

Le paiement de la cotisation au jeune barreau de Bruxelles permet de participer à prix réduits à la plupart de nos activités. En outre, seuls les membres effectifs en ordre de cotisation sont admis à participer aux prix organisés par la Conférence du jeune barreau et aux élections en fin d'année judiciaire.

Pour l'année judiciaire 2016 -2017, les cotisations sont les suivantes :

Membre effectif :

- Avocat stagiaire : 20 €
- Avocat inscrit au tableau depuis moins de 10 ans : 50 €
- Avocat inscrit au tableau depuis 10 ans et plus : 75 €
- Avocat honoraire : 50 €

Membre adhérent :

- Conjoint non-avocat d'avocats stagiaires : 20 €

- Conjoint non-avocat d'avocats inscrits au tableau : 50 €
- Membre sympathisant : 50 €

La cotisation est à verser au compte BE68 6300 2151 2134 (BIC BBRUBEBB) de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles en mentionnant le nom de l'inscrit et son adresse e-mail.



Vue à 360°



Jura éclaire tous les aspects de vos questions juridiques.

Vos questions juridiques méritent d'être prises au sérieux. C'est pourquoi dans Jura, nous faisons le tour complet de la question. Les points d'attention, le pour, le contre, les zones dangereuses : Jura réalise pour vous une vérification à 360° et éclaire ainsi tous les aspects de votre question. Grâce aux réponses de Jura, vous formulez des solutions réfléchies, en toute connaissance de cause. Et vous êtes parfaitement préparé(e) pour donner un conseil concluant avec une réelle valeur ajoutée.

En savoir plus sur Jura ? Surfez sur wkbe.be/jura-fr

jura@wolterskluwer.com ■ 0800 95 179